

PERSPECTI>ES 2012

DÉBATS NATIONAUX DES JEUNES SOCIALISTES

LÀ OÙ J'HABITE,
LÀ OÙ JE VIS

Sommaire

Une ville pour tous, un toit pour chacun

Un toit pour chacun

Le droit à un logement de qualité

Maitriser le coût du logement

Faire prévaloir le droit au logement sur la propriété non-utilisée

Lutter contre la grande exclusion

Imposer la démocratie dans la gestion des logements

Maitriser collectivement l'urbanité : agir à l'échelle urbaine

Garantir le droit à la mobilité

Partager la chaussée : le primat du doux et collectif sur le tout automobile

L'égalité devant les transports

Pour une maitrise publique des infrastructures de transport

Le droit à la ville pour tous : faire respecter le droit commun

Pour une nouvelle inscription de l'école dans les territoires

L'égalité dans la pratique du sport

La sécurité pour tous

De nouveaux modes de vie et de travail

Favoriser la prise de pouvoir et d'initiatives des citoyens dans les territoires

Le droit au « beau » et à la culture pour tous dans tous les territoires

Le primat de la proximité sur les centres commerciaux

Inscrire l'agriculture et les consommateurs dans leur territoire

Une nouvelle maitrise des réseaux, de nouveaux modes d'organisation

Là où j'habite, là où je vis

L'urbanité concerne l'immense majorité de la population, près de 80% des habitants en France vivent dans une ville et une part de plus en plus importante de la campagne est directement tournée vers l'espace urbain. L'espace urbain est ainsi en profonde mutation, l'exode rural semble achevé et la ville s'est profondément redéfinie du fait de la transformation de l'industrie et de l'essor du tertiaire ces trente dernières années. Les grandes cités-dortoirs attenantes aux sites industriels où des quartiers entiers des centres-villes occupés par la classe ouvrière tendent à disparaître. Penser ces mutations de l'espace urbain et définir ce que doit être un développement urbain de gauche permettant de refaire république et de répondre ainsi aux nouvelles problématiques de la ségrégation, de l'impératif écologique, de l'attractivité des territoires tout comme de la possibilité des choix des individus est au cœur de ce débat.

La jeunesse au centre de la redéfinition de la ville

Depuis le début des années 1980, en lien avec l'essor des nouvelles technologies, de l'économie de la connaissance les centres-villes populaires ont été très fortement investis par les artistes, étudiants, jeunes diplômés. Ce processus d'appropriation-exclusion par une nouvelle classe supérieure, non pas tant par le revenu que par l'obtention de diplôme, a eu pour principal effet l'exclusion progressive des classes populaires des centres-villes des principales agglomérations. L'espace urbain se redéfinit dès lors en trois espaces qui dessinent les nouvelles frontières sociales de l'urbanité. Au centre, cohabitent les producteurs des nouvelles richesses, ceux qui définissent la nouvelle culture urbaine dominante, avec l'ancienne bourgeoisie. Un deuxième cercle que constitue les premières couronnes périphériques où se concentrent la pauvreté, forme les quartiers de relégation sociale. Enfin, un troisième cercle celui de la périurbanisation marqué par l'étalement urbain, qui réunit ceux qui excluent des villes centres cherchent à tout prix à éviter de se retrouver dans les quartiers les plus démunis. Cette périurbanisation transforme ainsi de façon importante le monde rural où, dans de plus en plus de territoires, les ouvriers sont plus nombreux que les paysans ou artisans.

La jeunesse dans sa pluralité se retrouve au centre de cette nouvelle définition de la géographie sociale. Alors que ce sont principalement des populations jeunes diplômés, souvent célibataires, qui occupent les centres-villes et définissent les canons de la culture urbaine, l'immense majorité de la jeunesse s'en trouve exclue tout en y aspirant. En effet, les rares logements sociaux des centres, voire des villes périphériques, sont déjà occupés, et du fait de l'allongement de la durée de vie le taux de rotation y est extrêmement faible, contraignant de plus en plus de jeunes à faibles revenus à devoir rester vivre chez leurs parents, où à ne pouvoir habiter dans les quartiers de relégation sociale.

Ce que notre société présente comme le temps de la jeunesse d'une vie culturelle, nocturne, étudiante, festive, artistique, d'interconnexion et de mobilité comme étant au centre de la définition de la ville du XXI^e siècle est en fait vécu par une infime minorité des jeunes de notre pays. Surtout, à l'inverse du discours médiatique, voire politique, traditionnel au sujet de la constitution de ghettos de pauvres au sein de notre société est avant tout un phénomène initié par les élites qui souhaitent à tout prix vivre dans un entre-soi culturel et relègue à la périphérie ceux qui ne peuvent se le permettre, tout en les enfermant. La ségrégation urbaine est un phénomène initié par les élites culturelles et monétaires que les classes moyennes n'ont fait qu'amplifier en tendant à y avoir droit.

Les nouvelles frontières urbaines amplificatrices des inégalités sociales

Ces nouvelles frontières sont fortement imperméables, alors que nous sommes dans une société de plus en plus mobile. Le choix du lieu où l'on habite, vit, travaille, pratiquons nos loisirs, consommons n'en sont pas. À bien des égards, les bretelles d'autoroutes, périphériques, quartiers desservis ou non par des transports en commun, avant ou après 20 heures, définissent les nouvelles frontières urbaines qui en devenant plus insidieuses n'en sont que plus féroces.

Surtout, la nouvelle géographie urbaine n'est pas uniquement le réceptacle des inégalités sociales, à bien des égards, elle a des effets profondément amplificateurs et sa logique propre. La géographie urbaine a ainsi des conséquences directes sur la réussite scolaire, la délinquance, la pollution notamment sonore qui ne fait que renforcer la spirale du processus de relégation. D'elle dépend aussi le rapport à l'autre, en effet les relations entre voisins sont fondamentalement différentes selon le lieu de vie, l'entre-soi dans les banlieues est souvent emprunt de méfiance et d'agressivité, tandis que les habitants des zones périurbaines sont dans un entre-soi rassurant et protecteur et que les classes supérieures des centres-villes ont entre eux un rapport sélectif et électif.

La mobilité et le logement sont tous deux au centre de cette problématique. L'écart ne cesse de se creuser entre ceux qui vivent dans une conception de la ville monde que le réseau des TGV illustre exceptionnellement bien en France, rapprochant et interconnectant tous les pôles de dynamisme et de création de richesses de notre pays, ainsi qu'au niveau européen. Alors, qu'à l'inverse l'immense majorité de la population est tributaire de transports en commun dont les horaires, la fréquence, l'absence de transversalité limite leur champ des possibles. Situation tout aussi difficile pour l'immense majorité des citoyens qui sont dépendants de la voiture qui pèse de plus en plus sur le budget tout particulièrement quand chaque travailleur doit disposer de la sienne. Les débats nécessaires sur l'absence de voitures en centre-ville alors que ceux qui y roulent n'y vivent pas et n'y votent pas illustre l'acuité de la séparation entre le centre et la périphérie et l'absence d'espace démocratique adéquat pour définir les règles de l'égal accès au centre. Le fossé se creuse entre ceux dans les centres qui disposent de la pluralité de choix des modes de déplacements à pieds, à vélos, taxis, réseaux de transports en commun le plus dense et qui prennent le moins de temps, tout en étant ceux qui utilisent les grands réseaux de transports le plus souvent pour échapper à la ville et accéder aux loisirs, et les autres qui sont enfermés dans une ville qui n'est pas forcément pensée en fonction d'eux ni pour eux. La ville est de plus en plus faite de flux de déplacements et l'habitat perd du terrain sur le transport ; l'aspect premier devient le déplacement et le logement ne s'inscrit plus que dans l'espace restant.

La qualité des logements, leur aménagement ainsi que le choix du lieu d'habitation et la possibilité de pouvoir en changer se superposent aussi à cette nouvelle géographie urbaine. La précarité énergétique, soit le fait qu'un ménage dépense plus de la moitié de son revenu en énergie ne cesse de progresser et illustre à quel point la dégradation de l'environnement et les questions sociales sont intrinsèquement liées. L'absence de politiques ambitieuses de construction de logements depuis le milieu des années 1970 et la primauté faite à l'accession à la propriété ne fait qu'aggraver les inégalités sociales la détérioration du parc existant et l'augmentation du nombre de sans-logis. En effet, alors que la part du logement dans le budget des ménages les plus aisés ne cesse de baisser alors que de surcroît ils deviennent propriétaires, les ménages les plus démunis et l'immense majorité des salariés dépensent une part importante de leur budget dans le logement tout en voyant le rêve de l'accession à la propriété s'éloigner. Cette problématique est tout particulièrement centrale

pour les jeunes qui sont les premiers à subir la pénurie du logement et le fait que plus un logement est petit plus le prix au mètre carré est important.

La ville se caractérise aussi par l'ensemble des biens et services dont elle permet l'accès. C'est bien entendu la problématique de l'accès aux services publics (l'école, la poste, les hôpitaux, les commissariats, les crèches, résidences pour personnes âgées) ainsi que l'accès à toutes les infrastructures culturelles, sportives, espaces verts et de loisirs qui permettent de vivre, de s'épanouir et créer des espaces de vivre-ensemble au sein même des villes. Là aussi il faut constater en quoi le cloisonnement des politiques de la ville qui ne s'adresse qu'à des territoires sociologiquement homogènes sont, aujourd'hui, en incapacités d'inverser les tendances. La spécialisation des fonctionnalités urbaines marquée par la dissociation entre les espaces (travail, lieu où l'on dort, espaces de consommation et de loisirs) est particulièrement importante en périphérie et dans les quartiers de relégation. Au contraire, les centres proposent l'ensemble de ces biens et services sur un territoire concentré et à taille humaine. Il faut aussi également interroger les différents temps de la ville en fonction des usagers et s'interroger sur le manque d'utilisation différenciée en fonction des temps et des besoins.

Quel modèle urbain : démocratie, écologie et justice sociale ?

Ce constat doit aussi interroger la façon dont les habitants arrivent à se saisir de ces problématiques et exprimer leurs aspirations. Force est de constater la superposition de la carte de l'apathie démocratique à celle de la cartographie sociale urbaine. Dès lors, il y a une surreprésentation des habitants des centres, principalement de ceux qui en tirent le plus les bénéfices, au sein des suffrages exprimés et à l'intérieur même des organisations politiques de droite comme de gauche. De façon un peu provocante nous pourrions poser la question : la gauche ne sait-elle faire qu'une politique de la ville centrale ?

Le débat «Là où j'habite, là où je vis» doit permettre de poser la question de l'urbanité de façon globale et dans toute sa complexité. Définir une politique de gauche qui, en partant de la ville telle qu'elle est, permette de définir comment la transformer. Quelle politique urbaine de gauche qui réponde au triple impératif de la démocratie délibérative où tous les citoyens sont des acteurs des choix collectifs, de l'impératif écologique pour garantir la soutenabilité de nos villes, tout en répondant à l'impératif de justice sociale et d'émancipation.

Une ville pour tous, un toit pour chacun

Un toit pour chacun

- Porter à au moins 2% du PIB l'investissement public dans le logement
- Mettre en œuvre la construction de 500 000 logements par an dont 150 000 très sociaux.
- Engager un plan spécifique de construction de logements et de résidences étudiantes dans les territoires d'Outre Mer qui font face à une importante croissance démographique et à une pénurie de logement toute aussi conséquente.
- Engager un vaste plan de réhabilitation des cités étudiantes et de construction de nouveaux logements Crous prenant en compte les nouveaux besoins des étudiants.
- Augmenter significativement les moyens alloués à la gestion et aux projets sociaux des foyers de jeunes travailleurs notamment dans les milieux ruraux.
- Supprimer l'ensemble des niches fiscales de type Robien, Scellier et donner aux collectivités locales compétentes (EPCI notamment) la capacité de moduler les conditions d'attribution des aides fiscales à l'investissement locatif privé.
- Garantir par la loi que toute nouvelle construction contienne 1/3 de logements sociaux, 1/3 de logements à loyers maîtrisés ou en accès à la propriété, 1/3 de logements au prix du marché et qu'une consultation sur les espaces collectifs (local poubelle, garage à vélos, buanderie...) soit obligatoire.
- Imposer que dans tout programme de construction de plusieurs logements, sociaux ou à loyers maîtrisés, les logements permettent d'accueillir tous les types de ménages (grandes familles). Augmenter sensiblement le nombre de studios dans le parc HLM et y permettre les colocations.
- Sortir du calcul des 20% de logements sociaux les logements PLS, inaccessibles pour la plupart des ménages prioritaires. Augmenter par quatre les amendes, puis les multiplier par deux chaque année et donner le pouvoir au président de l'intercommunalité et au préfet de se substituer au maire.
- Inéligibilité des maires qui à la fin de leur mandat n'ont pas engagé des efforts conséquents pour atteindre le plus rapidement possible les 20% de logements sociaux.
- Abaisser l'application du quota de logements sociaux aux villes de 3 500 habitants.
- Donner une compétence logement à la police des discriminations.

Le droit à un logement de qualité

- Instaurer un « permis à louer ». Chaque propriétaire ne peut louer que les lieux d'habitation qui respectent des normes sanitaires, des normes énergétiques contraignantes et qui comprennent sanitaires et douches individuels.
- Imposer une norme de consommation énergétique aux logements anciens de 80 kW/m² à l'horizon 2016 qui en cas de non-respect entraînera une perte du droit à louer ou une baisse annuelle du loyer, tout en augmentant significativement les moyens alloués à l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

- Adapter les normes pour permettre l'utilisation de nouveaux matériaux de construction notamment les écomatériaux

Maitriser le coût du logement

- Remplacer le système de caution par une couverture logement universelle sous forme de mutuelles de caution. Le propriétaire ne pourra réclamer qu'une attestation de cotisation à ce type de mutuelle et non pas une caution.
- Encadrer les loyers notamment en interdisant l'augmentation des loyers à la relocation, sauf en cas de rénovation dûment constatée. Permettre à l'administration d'exiger au propriétaire de reverser le trop perçu au locataire si le loyer dépasse la valeur moyenne des loyers de la zone.
- Accorder le même montant des aides au logement pour les colocations que pour les couples.
- Interdire les crédits hypothécaires portant sur la résidence principale.
- Instaurer un bouclier logement afin qu'aucun loyer dans le parc HLM ne dépasse 25 % des revenus.

Faire prévaloir le droit au logement sur la propriété non-utilisée

- Augmenter l'importance de la taxe sur les logements vacants (qui doit toujours être au minimum deux fois supérieures à la taxe d'habitation), augmenter drastiquement sa progressivité dans le temps et l'appliquer aux agglomérations de 50 000 habitants et plus.
- Une loi de réquisition applicable aux réalités d'aujourd'hui :
 - La mise en place d'un service intercommunal capable de recenser les logements vides et indignes dans la commune.
 - La possibilité pour le chef de l'exécutif local ou au représentant de l'Etat d'appliquer la loi de réquisition sur les logements listés. On peut également envisager la possibilité pour les citoyens de saisir les tribunaux administratifs pour exiger l'application de la loi de réquisition.
 - L'extension de cette réquisition sera également possible pour les bâtiments ayant une autre finalité que l'habitation.
 - Le principe d'un loyer payé et le respect du lieu par l'occupant reste une évidence.
 - La réquisition sera prévue pour une durée maximale de cinq années en fonction de la gravité de la crise du logement.
 - Une simplification de la procédure de réquisition.

Lutter contre la grande exclusion

- Un centre d'accueil minimum pour chaque ville de plus de 3 500 habitants avec possibilités de chambre individuelle ou semi-individuelle obligatoire, accessibles pour plusieurs jours et avec des équipements individuels conséquents (casiers, douches, vestiaires). Il faut développer des structures d'hébergement innovantes dans leurs règles de fonctionnement et permettant aux usagers de participer à leur gestion.

- Permettre un accompagnement social et médico-psychologique plus poussé ainsi que de développer les équipes de maraude.
- Substituer les préfets aux communautés de communes en cas d'absence de politique visant à résorber les bidonvilles avec propositions de relogement en « dur ».

Imposer la démocratie dans la gestion des logements

- Faire en sorte que la moitié des membres des commissions d'attribution de logements soient des citoyens tirés au sort.
- Accorder 1/3 des votes dans les syndicats de copropriété et les conseils d'administration des HLM aux locataires.
- Le statut spécifique aux coopératives d'habitat doit être reconnu dans la loi du 10 septembre 1947 portant sur les statuts de la coopération. Cette reconnaissance assure une gestion fondée sur les principes des coopératives d'habitat. Elle devra alors reconnaître : la double qualité du coopérateur (locataire et propriétaire) ; le principe démocratique 1 personne = 1 voix ; la déconnexion de la valeur de la part sociale et de la valeur marchande du bien afin de couper court à la spéculation ; les bénéfices constitueront une « réserve impartageable » afin d'assurer l'investissement futur dans l'habitat et sera donc exonérée de l'impôt sur les sociétés.
- Pour favoriser le développement des coopératives d'habitants cela nécessite un investissement du secteur public.
 - Imposer un financement « éthique » à travers les banques : remboursement des prêts à partir de l'occupation réelle des logements et taux d'intérêt adaptés aux ressources du coopérateur.
 - Créer un quota d'habitats coopératifs dans tous les projets de ville, bailleurs sociaux.
 - Mettre en place un soutien juridique dans les services de la collectivité ou aider les coopératives à assurer l'aide technique aux futurs coopérateurs.

Maitriser collectivement l'urbanité : agir à l'échelle urbaine

- Instaurer l'élection au suffrage universel direct des délégués des intercommunalités.
- Transférer à l'intercommunalité la compétence du Plan Local d'Urbanisme (PLU), de préemption et de permis de construire, sauf en Ile-de-France où cette compétence doit être régionale (tout en maintenant de véritables moyens dans les Directions Départementales des Territoires pour assurer le service public de l'urbanisme nécessaire).
- Introduire une taxe foncière sur la valeur vénale afin de taxer annuellement les plus-values immobilières ainsi que les terrains laissés en friche. Conduire une révision générale des valeurs locatives des biens immobiliers fixant les bases de l'impôt foncier et de la taxe d'habitation qui doit aussi prendre en compte le revenu des loyers dans son calcul.
- Donner la compétence pour réaliser des réserves foncières aux intercommunalités sauf en Ile de France où la compétence doit aller à la région.

- Renforcer considérablement la loi littorale et de protection des patrimoines naturels (notamment des forêts primaires) pour anticiper les dérèglements climatiques et augmenter les espaces publics et naturels non-privatisés.
- Transférer la compétence de construction des aires d'accueil des gens du voyage aux intercommunalités qui peuvent imposer l'implantation de celles-ci aux communes.

Garantir le droit à la mobilité

Partager la chaussée : le primat du doux et collectif sur le tout automobile

- Inverser la logique de déplacement dans les villes denses en créant une nouvelle hiérarchie : piétons, transport doux, transport collectif, automobile. Adapter le code de la route et son enseignement à cette réalité.
- Assurer l'intermodalité des transports par l'articulation des réseaux et la construction de gares intermodales qui soient des pôles urbains structurants.
- Réduire drastiquement la multiplication des abonnements pour favoriser le passage d'un mode de transport à un autre.
- Financer un fond national d'investissement pour les modes de transports doux, notamment pour développer significativement le réseau urbain et inter-cités des pistes cyclables fortement démarquées – donc protégées – de la voirie automobile. Un quota de parking à vélo couvert sera défini pour être éligible à ce fond.
- Allouer dès 2012 une enveloppe spécifique au STIF pour améliorer de façon la plus rapide possible le transport des franciliens.

L'égalité devant les transports

- Favoriser les offres de transport à la demande notamment dans les espaces périurbains et ruraux tout en pérennisant les lignes régulières dans tous les territoires et développer les lignes ferroviaires secondaires.
- Permettre le passage à la gratuité des transports collectifs urbains pour démocratiser son utilisation et favoriser les utilisations occasionnelles. Cette gratuité d'usage ne peut fonctionner que suite à une augmentation des subventions d'État pour les transports collectifs en site propre et à une refonte globale de impôts locaux.
- Financer tout ou partie des permis de conduire dans les territoires où la voiture est incontournable et définir un montant maximal des assurances voitures pour les jeunes conducteurs.

Pour une maîtrise publique des infrastructures de transport

- Instituer un pôle public des transports de personnes qui réunisse nationalement des représentants des autorités organisatrices publiques ou privées, les syndicats, des élus et des usagers afin de définir un cadrage économique, social, environnemental et des conditions d'usage qui s'imposent à toutes les autorités organisatrices afin de sortir le transport des personnes du seul impératif de rentabilité financière.
- Garantir la maîtrise publique des réseaux nationaux (ferroviaires, autoroutiers, fluviaux...), assurer le contrôle de la tarification et déclarer par la loi ces réseaux d'intérêts généraux.

- Interdire toutes les subventions aux aéroports régionaux qui viennent concurrencer les lignes TGV.
- Faire du transport routier des marchandises le complément des autres modes de transport et financer l'intermodalité des différents réseaux (ports fluviaux et maritimes, gares ferroviaires).
- Introduire une tarification obligatoire du transport routier des marchandises afin d'assurer l'internalisation des coûts environnementaux dans les prix et surtaxer les déplacements quand le fluvial ou le Fret aurait pu être privilégié. Introduire à un niveau élevé l'eurovignette sur les poids lourds tout en engageant un vaste plan de renforcement du Fret.

Le droit à la ville pour tous : faire respecter le droit commun

Pour une nouvelle inscription de l'école dans les territoires

- Une carte scolaire pour garantir la mixité sociale. Nous portons un projet de démocratisation avec une carte scolaire rénovée, garante d'une réelle mixité entre les élèves et d'une présence des écoles sur tout le territoire. Les options seront mieux réparties sur le territoire pour empêcher la constitution de ghettos éducatifs.
- Il faut rassembler autour d'un projet éducatif territorial tous les dispositifs publics et associatifs existants. afin d'organiser le temps péri-éducatif en complément du temps scolaire. Le pilotage s'effectuerait à l'échelle des intercommunalités et associerait l'ensemble des acteurs autour d'un projet territorial.
- Favoriser une ouverture des bâtiments scolaires, notamment des salles de réunions, salles multimédias et équipements sportifs aux associations de quartier le soir, les week-ends, pendant les vacances grâce à un accord-cadre entre les collectivités territoriales et le ministère de l'Éducation Nationale. Dans le cadre d'un projet éducatif territorial, nous établirons des conventions entre les écoles, les associations et les communautés de communes afin de garantir aux élèves un égal accès aux sports, à la culture et aux loisirs dans le temps scolaire.

L'égalité dans la pratique du sport

- Engager un plan de construction et de réhabilitation des infrastructures sportives, assurer leur diversité sur tous les territoires, définir une moyenne nationale par zone de vie de la densité de ces infrastructures et accorder un bonus en dotation aux collectivités les plus en retard.
- Permettre systématiquement l'utilisation des infrastructures sportives scolaires les week-ends et en soirée grâce à un accord-cadre national entre le ministère de l'Éducation Nationale et les collectivités.
- L'État financera une cotisation sportive à chaque jeune scolarisé.

La sécurité pour tous

- Changer la doctrine d'emploi des policiers en passant d'une logique de projection à celle de présence permanente dans les territoires notamment en généralisant l'implantation d'une « Police du quotidien » avec des gradés sur le terrain.
- Diviser par deux le nombre de forces mobiles (possibilité de suppression des CRS), supprimer la préfecture de police de Paris, afin d'augmenter le nombre de commissariats et d'hommes implantés sur un territoire.

- Instaurer un recrutement territorialisé des policiers (comme chez les professeurs des écoles), augmenter leur durée de formation avec une formation renforcée en sciences humaines et un nouvel apprentissage de la doctrine d'emploi.
- Définir conjointement par zones urbaines ou communautés de communes les objectifs de la police entre les élus, le Ministère de l'Intérieur et les commissaires. C'est à ces échelles, et non au niveau national, que les évaluations, qui ne peuvent se réduire aux seules statistiques, doivent être faites.
- De nouveaux indicateurs d'évaluation et de nouvelles statistiques doivent être définis notamment avec les universitaires qui traitent de ces sujets.
- Recruter massivement des médiateurs et des éducateurs spécialisés pour favoriser la prévention et l'accompagnement des jeunes pour rompre avec le tout répressif inefficace.
- Rendre obligatoire le « récépissé de contrôle d'identité ».
- Interdire l'armement de la police municipale (armes à feu, tasers, flashballs).
- Adopter un cadre réglementaire strict sur l'usage de la vidéosurveillance.

De nouveaux modes de vie et de travail

- Développer un service public de la petite enfance notamment en assurant un véritable maillage des territoires en crèches.
- Développer des plate-formes de travail à distance dans les villes où la mise en place de zones urbaines mixtes n'est pas possible. Elles devront se situer à proximité des habitations afin de permettre une meilleure gestion du temps de transport. Le droit du travail devra être strictement appliqué sur ces plate-formes afin de permettre une vie professionnelle plus souple sans néanmoins tendre vers la flexibilité des salariés.
- Développer des espaces publics numériques ouvert à tous et accompagnés de formateurs.
- Garantir l'effectivité de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap à l'espace urbain, aux transports, au logement, aux services, aux loisirs, aux commerces, à la culture et au sport en mettant fin à toutes les exceptions. Informer les personnes et leurs proches sur leurs droits. Organiser systématiquement une concertation entre associations, personnes représentatives et services concernés pour tout projet d'aménagement ou de rénovation.
- Généraliser les bureaux des temps qui doivent favoriser l'égalité, le développement durable et démocratique (être un espace de dialogue et de concertation). Sa vocation est de mieux aménager les temps sociaux, l'organisation des transports, l'organisation des plages horaires des services, accès à la culture (ouverture des bibliothèques le dimanche), favoriser l'égalité homme-femme.

Favoriser la prise de pouvoir et d'initiatives des citoyens dans les territoires

- Construire et financer des « Pépinières d'initiatives jeunes » véritables lieux de rencontre, organisées de façon auto-gérée et qui permettent d'accompagner tous les projets individuels et collectifs qu'ils souhaitent porter.
- Créer un fond d'initiative-habitant dans chaque ville pour permettre la réalisation de micro-projets collectifs

sans passer par la lourdeur des commissions de subventions.

- Rompre avec la logique de la contractualisation avec les associations en assumant que c'est leur pluralité et densité sur un territoire qui assurent aussi le lien social.
- Renouer avec des financements pour tout ou partie des emplois associatifs et de clubs sportifs notamment occupés par des jeunes.

Le droit au « beau » et à la culture pour tous dans tous les territoires

- Favoriser la création artistique professionnelle et amateur, développer les passerelles entre elles :
 - Augmenter les aides à la création notamment des DRAC pour permettre l'installation d'œuvres, l'accès au « beau » et aux œuvres dans tous les quartiers.
 - Créer des « ateliers sans les murs », espaces publics dédiés à des interventions professionnelles d'artistes et amateurs.
 - Encourager le développement des pratiques amateurs en multipliant les aides pour favoriser leur généralisation.
- Multiplier les espaces culturels :
 - Favoriser l'implantation de structures culturelles à l'occasion de chaque aménagement ou renouvellement territorial.
 - Réquisitionner les friches industrielles pour développer des centres d'art polyvalents (lieux de répétition, logements, résidences d'artistes, d'étudiants, amphithéâtres, etc.).
 - Inciter financièrement à l'installation d'entreprises culturelles de qualité de type cinémas d'art et essai comme multiplexes, labels et librairies notamment grâce à un bail culture.
- Multiplier les temps culturels et festifs :
 - Organiser nationalement une « Fête du temps libéré » à l'instar de la fête de la musique.
 - Permettre l'ouverture de tous les espaces culturels le dimanche dont les bibliothèques, médiathèques municipales et universitaires.
 - Mettre en place une Nocturne gratuite (nuit des musées) et accompagnée par un animateur culturel une fois par mois.
 - Favoriser la conciliation des différents intérêts au sein de l'espace urbain en conditionnant la fermeture tardive des lieux de fête à des efforts de prévention du bruit auprès des usagers et en appuyant financièrement l'isolation phonique de ces lieux.
 - Promouvoir et protéger par un statut juridique spécifique les lieux festifs dans tout l'espace urbain, du centre-ville au périurbain. Ce statut juridique permettrait de favoriser la création de lieux festifs également au-delà des centres-villes.

Le primat de la proximité sur les centres commerciaux

- Instaurer des règles strictes pour l'installation de commerces de plus de 250 m² et instaurer une taxe transport pour les zones commerciales.
- Développer des réserves foncières pour favoriser le commerce de proximité, les commerces de pieds d'immeubles, les centrales d'achat communes et garantir à ces commerces l'accès au micro-crédit.
- Développer la reprise d'activité en milieu rural notamment grâce à l'accès à un fond public (crédit, rachat des bâtiments par les collectivités) et des dispositifs d'accompagnement spécifiques. Les formes coopératives doivent être favorisées pour faciliter la participation de tous les bénéficiaires du maintien des entreprises en milieu rural (boulangerie, épicerie sociale, bistrot...).
- Instituer un bail précaire « l'espace d'un temps » pour que les jeunes puissent investir, notamment pour la création d'entreprise, les bâtiments achetés par les publics qui sont préemptés en vue de la réalisation d'un projet mais pas immédiatement engagés (le temps moyen entre l'achat et le commencement des travaux est de 12 à 24 mois).

Inscrire l'agriculture et les consommateurs dans leur territoire

- Favoriser l'installation paysanne avec des subventions pour l'accès aux terres (sans taille minimale pour les installations) et inciter aux démembrements. Instaurer des structures collectives de gestion et d'achat du foncier agricole par les collectivités territoriales notamment pour permettre l'installation de petits producteurs directement en zone périurbaine.
- Instaurer un cadre national strict de passage d'un terrain agricole à un terrain constructible et obliger les collectivités soit à acheter un terrain agricole de même taille pour faire de la réserve foncière soit à alimenter un fond national d'aide à la paysannerie.

Une nouvelle maîtrise des réseaux, de nouveaux modes d'organisations

- Permettre la production et vente d'électricité par les collectivités territoriales.
- S'engager dans une mise en réseau de la production d'électricité et d'énergie co-planifiée entre les acteurs locaux et nationaux et qui s'appuie sur la multiplicité et le diversité des modes de production.
- Engager un processus à dix ans de passage obligatoire à la mise en régie de l'eau.
- Un plan national d'aide au financement des dispositifs de récupération des eaux usagées et de leur traitement dans les milieux ruraux. Donner la compétence aux Conseils Régionaux d'être l'instance organisatrice des réseaux d'eau sur leur territoire.
- Rendre obligatoire la récupération des eaux de pluies et la mise en place d'un troisième réseau d'eau dans tous les nouveaux bâtiments construits.
- Instaurer une fourchette nationale du prix de l'eau, dont la tarification doit être progressive avec une consommation minimale gratuite.
- Engager un programme d'investissement national pour garantir l'accès à tous, notamment dans les quartiers de relégation sociale et les zones rurales, au haut débit puis à la fibre optique.